



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-3693>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **26-3693**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-131315

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 99864030400015

Ville : Issy-les-Moulineaux

Code postal : 92130

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Contrat d'exploitation des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation ainsi que des travaux annexes sur les agences de SOHP

Code CPV principal - Descripteur principal : 45232141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché est un accord-cadre passé selon l'article L2125-1 1° du Code de la Commande Publique conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2026 puis renouvelable expressément d'année en année et ceci jusqu'au 31 décembre 2029 pour un montant maximum de 600 000 euros HT sur la durée du marché. Il n'y a pas de montant minimum. Le montant de la part forfaitaire est compris dans le montant maximum.

Critères d'attribution : 1.VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (notée sur 50 points) décomposée de la façon suivante : Moyens techniques et humains pour l'entretien et l'astreinte (notés sur 20), Travaux prévus au titre du BPU (notés sur 10), Nombre d'heures prévues pour l'entretien et cohérence des prix (noté sur 20) 2.VALEUR FINANCIERE DE L'OFFRE (notée sur 50 points) décomposée de la façon suivante : Prix P2 : Montant total sur la durée du marché P2 (€ H.T.) (noté sur 40), DQE (à partir du BPU) (noté sur 10)

Section 4 - Motif de l'annulation

Il a été décidé de déclarer cette procédure sans suite conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique. En effet, le cahier des charges comportait des erreurs.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/01/2026